

Arrêté n° 3
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère
classe

Le Maire de la commune d' OLMET,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°31 du 27 Septembre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°3 du 14 Février 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 Janvier 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MERLE Elsa	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à OLMET, le 01 Février 2024

Le Maire, Jany Brousse

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

